

# Liberté et égalité dans le Valais du temps de l'«ordre moral» (1870-1880)

---

par  
Danielle  
Allet-Zwissig

┌ A partir du texte que j'ai publié dans les *Annales valaisannes* sur la condition des femmes en Valais à travers la presse du canton dans les années 1870, j'aimerais vous présenter quelques flashes sur la manière dont on considérait alors les concepts de liberté (image du citoyen modèle) et d'égalité (place de la femme dans la société). J'aimerais préciser qu'il n'est alors pas encore véritablement question de l'émancipation ou de l'égalité politique des

femmes – question qui commence seulement à se poser et à se manifester ailleurs – et que mon propos n'est pas de faire ici un procès de discrimination sexiste à une société bien différente de la nôtre par sa situation économique de grande pauvreté, par son niveau d'instruction ou par son échelle de valeurs. Je mettrai en exergue deux textes significatifs, car ils émanent de personnalités ayant eu un certain impact sur la population, puisque l'un

des documents est un extrait d'une conférence faite aux instituteurs et institutrices en 1869 et l'autre un passage d'une lettre pastorale de l'Evêque de Sion de 1877. Chacun pourra alors de lui-même établir les comparaisons qu'il voudra avec l'image que d'autres s'étaient faite, se faisaient ou se font des notions de liberté et d'égalité.

Chacun pourra aussi relever les multiples références à l'«ordre naturel des choses voulu par Dieu», principe encore général et dominant dans le Valais des années 1870-1880, soit près d'un siècle après la proclamation en France des idéaux révolutionnaires de liberté, égalité, fraternité.

### UN CITOYEN SOUMIS À L'ORDRE NATUREL DES CHOSES

L'idéologie dominante du Valais des années 1870, de type conservateur et catholique, s'appuie sur des principes que l'on peut schématiquement regrouper sous le terme (qui apparaît, du reste, dans la presse) d'«ordre moral». Il est assigné à chacun une place bien déterminée dont on ne saurait sortir sans risquer de nuire à l'équilibre du pays. C'est l'ordre naturel des choses voulu par la Providence et qui donne au Valais une vocation agricole.

Si, pour le Département de l'instruction publique de 1878,

*il incombe à l'Etat le devoir d'élever le peuple au degré d'instruction indispensable au genre de vie que la Providence lui a assigné [...], [il ne s'agit tout de même pas d'élargir] le cadre de l'instruction obligatoire au point de pousser tout notre peuple hors de la voie qui lui a été naturellement tracée<sup>1</sup>.*

*Grâce à Dieu [peut-on lire dans la Nouvelle Gazette du Valais du 9 janvier 1878], l'élément conservateur et religieux est encore vivace chez nous; nos populations y sont honnêtes, paisibles et laborieuses. La prospérité, le bonheur du Valais sont intimement liés au maintien de ces salutaires élé-*

*ments qui ont leur manifestation dans l'attachement au pays, au foyer domestique, dans les sentiments de concorde qui président à nos réunions, à nos diverses sociétés et dans les principes qui dominent, en général, dans nos écoles. Que chaque citoyen s'efforce de conserver et de propager toutes les aspirations dans ce sens et d'empêcher que jamais arrive, pour notre canton, le jour où avec le radicalisme, s'introduiraient les idées socialistes, la liberté entendue comme à Genève et à Berne, le désordre moral, la désorganisation, le mépris de l'autorité, en un mot, tous les éléments destructeurs de la vie sociale.*

Pour le gouvernement conservateur, la formation de bons chrétiens et de bons citoyens demeure le gage du bonheur de la nation. Pour l'idéologie dominante, le but de l'éducation n'est pas alors l'épanouissement de l'individu suivant ses potentialités propres. Non. Il s'agit, comme le dit le Père de Raemy dans une conférence aux instituteurs et aux institutrices (donc à ceux qui sont chargés de former les citoyens de demain), conférence relatée par le *Confédéré* du 21 juillet 1871, il s'agit de faire des

*hommes, des citoyens et des chrétiens. Des hommes réglant toute leur conduite sur les principes de la saine raison, de l'honneur et de la morale; – des citoyens soumis aux lois de leur patrie et prêts au besoin à se sacrifier pour elle; – des chrétiens, des enfants du Père céleste, de vrais adorateurs en esprit et en vérité [...] se vouant à la pratique de toutes les vertus prescrites par l'Évangile. Vous ferez de vos élèves d'honnêtes laboureurs, des ouvriers intelligents, qui dans l'humble position où la Providence les a placés, sauront se tirer d'embaras, se suffire à eux-mêmes, gagner loyalement leur vie, et devenus à leur tour pères et mères de famille conserveront parmi leurs enfants toutes les bonnes traditions religieuses et patriotiques. Il est significatif de constater que dans le Règlement pour les écoles primaires du canton du Valais, de 1874, l'acquisition de*

<sup>1</sup> Rapport de gestion du Conseil d'État pour 1878, DIP, p. 2.

connaissances est placée après la formation morale et civique des élèves:

*L'école primaire a essentiellement pour but de former le cœur et l'esprit des élèves pour en faire des hommes religieux et moraux, et partant de bons citoyens; de leur inculquer de bonne heure les idées d'ordre et de travail, et de leur communiquer les connaissances les plus nécessaires à la vie<sup>2</sup>.*

## UNE LIBERTÉ EN QUESTION

Par rapport au thème de la liberté, on assiste encore, dans la presse valaisanne de ce temps, à des débats contradictoires sur les bienfaits ou les méfaits possibles d'une instruction poussée.

Dans le *Confédéré* du 22 août 1869, l'«Ami des régents» estime que l'instruction ne porte pas les peuples aux troubles et aux révolutions, au contraire, il n'y aura plus de meneurs en titre, plus de dupes qui veuillent les suivre. L'homme instruit, étant meilleur travailleur, n'aime pas les révolutions. Il a plus de dignité, probité, humanité, prudence et voit que son intérêt est dans la sûreté générale des personnes et des propriétés. L'ignorance a rendu les révolutions plus fréquentes et plus cruelles. Pour le *Confédéré* du 30 avril 1871,

*Il est grand temps que l'action collective des gens de progrès se dresse résolument devant l'action collective d'une coterie qui s'est audacieusement imposée au pays, au nom de l'ordre et de la religion. On l'a vu chez nous et on le voit aujourd'hui en France: l'ordre et la religion n'ont peut-être pas de plus dangereux ennemis que ceux qui ont continuellement ces mots sur les lèvres. L'ordre de la nature, l'ordre moral institué par Dieu, c'est le développement libre de tous les germes féconds que porte en elle la race humaine. De ces germes féconds, le Valais en possède autant que les cantons les plus avancés: seulement, il faut une fois changer de jardinier.*

Le 21 novembre 1872, au moment des discussions sur le projet de loi sur l'instruction publique (acceptée en 1873), le *Confédéré*, faisant allusion à l'opinion d'un ancien inspecteur des écoles selon laquelle «les jeunes gens les plus instruits dans les campagnes étaient toujours les plus insoumis et les plus turbulents» rétorque:

*Cela est peut-être vrai; mais l'instruction a-t-elle pour but de rendre un homme indépendant en lui apprenant à juger et à se diriger par lui-même, ou bien de former de dociles moutons?*

Cette question provoque, le 4 décembre, la réaction de la conservatrice *Gazette du Valais*: *Une instruction qui a pour but de rendre un homme indépendant en lui apprenant à juger et à se diriger par lui-même, n'est-ce pas pour tout catholique croyant, une instruction franchement antireligieuse! Notre but à nous, quand nous enseignons n'est pas [...] de former de dociles moutons, mais il n'est pas davantage de former [...] des béliers insoumis et révoltés, sourds à la voix de leur pasteur, laissant des touffes de leur laine à tous les buissons et s'enfonçant dans tous les précipices.*

## L'ÉDUCATION, UNE VOIE POSSIBLE VERS PLUS D'ÉGALITÉ

Pour le *Confédéré* du 4 octobre 1874, l'instruction permettra non seulement d'agir en citoyen responsable et libre, mais elle est aussi un moyen de démocratisation, une voie possible vers plus d'égalité. «Que signifie le mot *démocratiser*?» interroge le journal. Démocratiser, c'est:

*Elever l'homme à un niveau d'instruction suffisante pour qu'il puisse connaître ses droits et ses devoirs et pour qu'il exerce les uns et remplisse les autres noblement et librement. La société n'a d'autre but au point de vue scolaire que celui de fonder le bien-être public sur celui de chaque individualité; de*

■  
<sup>2</sup> Règlement pour les écoles primaires du canton du Valais, Sion, 1874, promulgué par le Conseil d'Etat en exécution de l'art. 62 de la Loi sur l'instruction publique du 4 juin 1873, chap. 1, art. 1.

*procurer, à chaque famille les moyens de s'élever, par de bonnes écoles, à la hauteur de ses voisines; de fournir, en un mot, les éléments indispensables au développement fructueux des facultés de tous les citoyens sans aucune distinction de lieu et de naissance.*

### **UNE ÉDUCATION ET UNE PLACE DANS LA SOCIÉTÉ (DÉ)LIMITÉES PAR LA VOCATION D'ÉPOUSE ET DE MÈRE CHRÉTIENNE**

Dans ce contexte de soumission à l'ordre établi, dans l'« humble position » où la Providence a placé les « honnêtes laboureurs », dans ce contexte de volonté de former avant tout de bons chrétiens et de bons citoyens, l'éducation se propose de faire de la jeune fille tout d'abord une épouse et une mère chrétienne.

*Tout a été dit [pouvait-on lire dans le Livre du Village en 1843] sur l'influence salutaire que la femme exerce selon que son éducation est bonne ou viciée. Elevons de bonnes mères de famille si nous voulons avoir des citoyens dignes de ce nom.*

Car là est, pour l'opinion dominante des années 1870, la place de la femme: au sein du foyer domestique.

Un passage de la conférence du Père de Raemy de 1869 représente un bon condensé de ce que l'on peut trouver dans l'air du temps.

*On prétendait [...] – et c'est là un de ces préjugés du vieux temps dont notre siècle a fait justice –, que les personnes du sexe, à raison de je ne sais quelle infériorité intellectuelle, étaient impropres à toute culture scientifique ou littéraire. Sous prétexte de les maintenir dans la modestie et dans l'humilité de leur condition, on se bornait à leur apprendre le catéchisme, les travaux d'aiguille, certains détails domestiques et culinaires: tout au plus ajoutait-on quelques arts d'agrément. [...] [Fénelon cependant ne pensait pas] que la plus intéressante moitié du genre humain dût être condamnée à la*

*sottise, à la futilité, à l'ignorance. Les femmes ne sont-elles pas douées aussi, bien souvent même mieux que les hommes, d'intelligence, d'imagination et de mémoire? Pourquoi laisseraient-elles stériles et sans emploi les nobles facultés qu'elles ont reçues de la nature? Déposez donc un funeste préjugé, et reconnaissez enfin que l'instruction doit rayonner sur le beau sexe aussi bien que sur le sexe fort.*

*Nous ne voudrions cependant pas que les femmes se départissent de la modestie qui leur convient, ni qu'elles tombassent dans l'affectation du savoir. Ce serait bien mal interpréter nos paroles que d'y voir une réhabilitation des savantes et des précieuses si justement ridiculisées par le grand Molière. Non, les femmes ne sont point faites pour les hautes abstractions de la philosophie, ni pour les triomphes de l'art oratoire, ni pour les agitations de la vie publique. Qu'iraient-elles faire au forum, elles dont la place naturelle est de briller dans un salon? Pourquoi ambitionneraient-elles de dominer dans les assemblées législatives, quand elles peuvent exercer un si doux empire au sein du foyer domestique? Pourquoi aspireraient-elles aux lauriers de la littérature et des arts, alors qu'elles peuvent attacher leur nom (celui de leur mari) [sic] à des œuvres bien plus vivantes, bien plus immortelles?... – Nous n'admettons les femmes auteurs ou artistes qu'à titre de rares exceptions, et encore celles-ci sont-elles ordinairement obligées de recourir à des pseudonymes masculins, témoins Georges [...] Sand (Mme du Dévant) [sic] et Marcello (duchesse Colonna née d'Afry). En règle générale, tout ce que les femmes acquièrent en célébrité, elles le perdent plus ou moins sous un autre rapport, comme vertu et comme caractère: plus elles sont vantées par le monde, moins elles se font estimer et aimer de leurs proches. Encore une fois, nous ne voulons point sortir la femme du cercle d'activité que Dieu lui a tracé: nous la laisserons au foyer de la famille, dans cet humble sanctuaire qu'elle doit embellir et vivifier.*



Gravure de F. de Hænen  
(V. Tissot, *La Suisse inconnue*, Paris 1889, p. 299)

*Mais convenez pourtant que, tout en restant dans sa sphère, elle ne saurait se passer d'une certaine dose d'instruction. – Si on la laisse végéter dans l'ignorance, ses conversations seront d'une nullité assommante. Incapable d'aborder un sujet sérieux, elle ne se complaira que dans des bagatelles; elle ne vous parlera que modes et toilettes, cancans et médisances. L'étroitesse de son jugement ne sera égalée que par la méchanceté de son humeur. – Mais la femme d'un esprit cultivé, pourvu qu'elle soit d'ailleurs vertueuse et affable, inspirera les plus vives et les plus légitimes sympathies. [...] Excellente ménagère, elle ne répugne pas plus aux gros ouvrages qu'aux travaux les plus délicats, qu'il s'agisse des soins les plus vulgaires ou d'une fine broderie, elle y apporte toujours la même grâce, le même esprit d'abnégation. Elle fait reluire la propreté et le bon goût dans toute sa maison; elle apparaît au milieu des siens comme un rayonnement de la bonté divine<sup>3</sup>.*

Un article paru dans la *Nouvelle Gazette du Valais* du 28 septembre 1881 fait allusion à un discours sur l'économie politique prononcé à Oxford par John Ingram:

*M. Ingram, a su tracer un éloquent tableau du culte des affections de famille et de la grande place qui revient à la femme au foyer domestique. La femme est le centre de la maison, s'est-il écrié, et, pour qu'elle puisse s'acquitter du plus sacré de ses devoirs, il ne faut pas que d'autres occupations l'empêchent de s'y consacrer tout entière.*

Et le journal de conclure:

*Nous applaudissons à une doctrine aussi élevée. C'est celle que nous soutenons ici; aussi sommes-nous heureux de lui servir d'écho.*

### **LA MÈRE CHRÉTIENNE, RÉGÉNÉRATRICE DE L'HUMANITÉ**

L'évêque de Sion, Mgr Jardinier, nous donne dans sa *Lettre pastorale pour le Carême de 1877*, publiée en supplément par la *Nouvelle Gazette*

*du Valais* du 14 février 1877, une haute image de la mission de la femme, en exaltant son rôle régénérateur de l'humanité.

Pour l'évêque, c'est le christianisme qui a permis la reconnaissance des vertus féminines et l'affranchissement des femmes. Il rappelle l'attitude bienveillante et libératrice du Christ qui avait permis

*à des femmes de le suivre dans ses courses au milieu de la Judée et [consenti] à recevoir leurs services.*

C'est en présence des vertus et du caractère élevé de la femme chrétienne que

*les empereurs chrétiens accordèrent enfin à la femme l'affranchissement légal que le paganisme leur avait toujours refusé: ce n'était qu'un acte de justice et de réparation.*

[Constantin reconnut aux femmes] *des droits civils égaux à ceux des hommes et la législation chrétienne qui suivit fit disparaître jusqu'aux derniers vestiges de leur ancienne servitude. La dureté des anciens principes fut remplacée par la douceur des principes chrétiens, qui assurèrent à la mère une juste prépondérance. Cette amélioration dans le sort de la femme est donc bien évidemment un fruit des influences chrétiennes, soit de l'Eglise.* [Sous l'influence de la doctrine de Jésus-Christ] *il se trouva bientôt que la famille était régénérée. Celui qui en était le chef, tout en renonçant à l'excessive puissance qu'il avait usurpée sous la complicité des lois païennes, conserva ses droits naturels. La femme resta soumise à l'homme dans certaines limites, qui ne sont que celles de la nature; mais on n'abusa plus de sa faiblesse.* Malheureusement, la famille, à l'époque de Mgr Jardinier, ne présente pas toujours le «beau, le touchant spectacle de la paix, de l'union et de la concorde»:

*Quand on a chassé J.-C. de la famille, et qu'aux saines doctrines on a substitué le dogme du néant et de la morale indépendante, il ne faut pas s'étonner si cette famille, semblable à une barque sans gouvernail et sans pilote, chavire et se brise au premier récif.*

■  
3 *Confédéré* des 6 et 8 octobre 1869, p. 3.

Là tout va nécessairement à la dérive sans ordre et sans subordination. Cette famille n'est plus un corps dont l'époux est la tête, dont la femme est le cœur et dont les enfants sont les membres. Tous veulent être à la tête, le cœur est comme paralysé et les membres refusent d'obéir. L'époux n'a plus sur sa femme, le père n'a plus sur ses enfants que les droits que la loi lui maintient à l'extérieur; mais dans l'intérieur, il n'y a plus de loi, plus de principes, ni plus d'autorité dont l'exercice soit respecté. C'est une anarchie complète, c'est l'image de l'enfer.

Mais, pour l'évêque de Sion, Dieu semble assigner à la mère chrétienne une place d'honneur, au milieu de la décadence morale contemporaine, c'est l'œuvre de la régénération de l'humanité:

*Sans doute cette femme de haut mérite ne saurait être la femme du monde, libre et indépendante, femme orgueilleuse, bercée dans le sensualisme d'une éducation sans énergie, accoutumée aux prodigalités et aux recherches du luxe et de la toilette [...].*

Non. Cet insigne honneur est réservé à la femme forte des *Écritures* et dont parle le *Livre des Proverbes*, au chapitre 31.

*Voulez-vous donc, ô femmes? [interpelle Mgr Jardinier] conserver dans vos mains le sceptre de la famille et dans la société le rang que l'Évangile de J.-C. vous a marqué, une chose est essentielle: c'est de correspondre aux vues de la divine Providence, c'est de reproduire en vous la femme forte de l'Évangile, c'est surtout de donner à vos enfants une éducation solidement chrétienne. [...] Voilà, ô femmes chrétiennes, votre sainte et noble vocation. En la remplissant fidèlement, votre conscience vous rendra le constant témoignage d'avoir fait la volonté de Dieu, d'avoir coopéré efficacement à l'œuvre de la sanctification et du salut de vos enfants, ce sera en même temps un moyen principal d'assurer le vôtre.*

## UNE ÉGALITÉ LIMITÉE À CELLE DES DROITS CIVILS

A partir de cette image de la femme au foyer domestique dont elle sera la rédemptrice, sans doute pouvait-on considérer les premières manifestations des suffragettes comme des revendications visant au bouleversement des valeurs établies ou comme des curiosités ridicules: «Cela fait rire», commente l'*Ami du peuple* du 30 mai 1880, à propos des demandes de femmes à intervenir dans la politique et à faire des lois, «mais il faut bien se garder de croire que ce progrès soit impossible. Tout peut arriver en ce temps de folies»...



Femme en prière  
(Cf. un pieux BATONISTE DE RAVÈRA, hameau de Martigny, *Cantique du Jubilé de Martigny*, tenu le lendemain du massacre des Jacobins, 11 avril 1833)

Aussi pourrait-on être surpris de trouver dans le *Confédéré* du 12 janvier 1877 un grand article sur plus de trois colonnes intitulé *De l'émancipation des femmes* et signé par F. E., jeune étudiant en droit. Mais l'on découvre rapidement qu'il s'agit uniquement de l'émancipation civile et non de l'émancipation civique des femmes:

*Il ne s'agit pas de revendiquer pour la femme le droit de péroter en public dans les assemblées politiques ou religieuses, une participation plus ou moins directe au gouvernement de la société... Rien de tout cela. Tel n'est pas le rôle naturel de la femme: l'intérieur de la famille, mais non la place publique, voilà son domaine. Elle ne gagne rien à en sortir. [...] Pas question ici des droits politiques des femmes. Je viens seulement revendiquer leurs droits civils. [...] Dans son souffle puissant et régénérateur, le Christianisme a heureusement dissipé les épaisses ténèbres que le paganisme fit un moment planer sur le monde; la femme avilie et dégradée fut élevée à sa dignité morale. A nous maintenant de l'élever à sa dignité civile. Qu'on la place sur le même pied que l'homme et qu'elle jouisse une fois de tous les droits auxquels elle peut prétendre.*

### *L'ÉDUCATION, VOIE DE SALUT SOCIAL POUR LES FEMMES*

Ce ne sera que lorsque la femme se sera fait une place différente, en sortant de la maison, que d'autres droits et d'autres devoirs pourront se manifester, s'affirmer, se conquérir, longue étape sur laquelle le *Confédéré* du 14 octobre 1869 propose une ouverture assez intéressante pour que je la livre ici en guise de conclusion. Le journal fait allusion à des «paroles pleines de sagesse et dictées par l'expérience de ce qui se passe tous les jours autour de nous» et entendues à Neuchâtel lors de la réunion de la Société suisse d'utilité publique, à la fin septembre 1869:

*Les femmes sont ce que les hommes les ont faites, et si la plupart des carrières leur sont fermées, c'est la faute des hommes, qui ont mal compris la position que les femmes peuvent avoir dans le monde des travailleurs. Lorsqu'on aura une idée bien exacte et bien nette de leurs aptitudes, et qu'on les aura élevées non pas comme des objets de luxe ou de parole, mais comme des êtres sérieux dont les capacités méritent d'être prises en considération, alors leur place se dessinera d'une manière toute naturelle, et des carrières variées s'ouvriront pour elles. Cette éducation forte, à la fois scientifique et pratique, que l'on recommande, leur ôtera cette légèreté, cette frivolité dont on se plaint, ce goût de chiffons et de clinquant qui pousse à la dépense, cette disposition au commérage qui fait perdre le temps sans profit et naître tant de querelles.*

*On a dit que, bon gré mal gré, ce sont les femmes qui gouvernent le monde. Si cela est vrai, hâtons-nous de perfectionner leur éducation, sans quoi nous tournerons dans un cercle vicieux jusqu'à la consommation des siècles. [...]*

Ainsi peut-on dire ici que la progression de l'idéal égalitaire était vue, pour certains, dans les années 1870, comme liée au développement de l'éducation, aussi bien des hommes que des femmes. On a aussi pu constater que, pour certains, la progression vers plus de liberté passait également par la voie de l'éducation. Voilà qui n'est certes pas antinomique avec le rôle attribué encore aujourd'hui à l'éducation...

Finalement, ne pourrait-on pas dire que ces positions sur les grands thèmes de la liberté et de l'égalité devraient, peut-être, nous permettre de considérer les citoyens du Valais de 1870 non pas uniquement comme des esprits écrasés par des principes (à nos yeux!) dépassés, mais aussi, pour une part, comme des citoyens en marche?